



Version : I 2026/07/17

Nouvelles activités infirmières

Suite à la réforme du métier infirmier, applicable depuis le 27 juin 2026, de **nouvelles activités** et de nouvelles compétences ont été attribuées aux infirmiers.

L'infirmier peut prescrire :

Vaccinations :

- Vaccins du calendrier vaccinal à partir de 11 ans
- Vaccins antigrippaux et Covid

Sevrage tabagique :

- Substituts nicotiniques
- Bilan sanguin (cholestérol, triglycérides et glycémie à jeun) pour évaluer les facteurs de risques biologiques et cardiovasculaires

Santé sexuelle et reproduction :

- Renouvellement des contraceptifs oraux (moins d'un an) pour une durée maximale de 6 mois, non renouvelable
- Contraceptifs d'urgence
- Préservatifs
- Tests de dépistage des IST : VIH, Hépatites B et C, Syphilis, Chlamydia, Gonocoque

Prévention et traitement des plaies et cicatrisation :

- Evaluation de nombreuses plaies (hors situations complexes définies)
- Compression veineuse simple : collants, bas, chaussettes ou bandes de contention
- Supports d'aide à la prévention et au traitement d'escarre
- Pansements et matériel pour pansements (prescription sur 7 jours) : Large liste de pansements, compresses, bandes, sets, matériels d'aide à la détersion, produits hémostatiques, champs stériles, dispositifs de rapprochement cutané, etc...
- Produits de santé nécessaires à la plaie : sprays protecteurs cutanés, anesthésiques locaux (hors forme injectable), antiseptiques à large spectre (hors antibiotiques) dans les 5 1^{er} jours (brûlure ou plaie traumatique souillée, hors plaie du pied diabétique)
- Nitrate d'argent à faible dosage en cas d'hyperbourgeonnement

Produits de santé :

- Médicaments : prescription d'antalgiques de palier 1 (classification OMS) y compris les anti-pyrétiques / adaptation de posologies dans le domaine de la prise en charge de la douleur, selon la prescription initiale
- Solutions stériles
- Dispositifs médicaux : prescription et renouvellement du matériel de prévention et dispositifs médicaux relatifs aux aides techniques, matériel incontinence et urologie, dispositifs de

IFSanté Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)

perfusion, sondes, dispositifs de contention à l'identique, matériel pour la surveillance glycémique et accessoires, renouvellement matériel de nutrition entérale

Examens biologiques et bactériologiques standards, Analyse des résultats biologiques pour adapter le plan de soin et alerter :

- Renouvellement (une fois) du dosage de l'INR dans le cadre d'un traitement sous AVK
- Examens biologiques dans le cadre d'une pathologie connue ou de symptômes évocateurs : NFS, plaquettes, ionogramme sanguin
- ECBU avec antibiogramme si nécessaire
- Glycémie à jeun ou en urgence en cas de déséquilibre du diabète et d'hypoglycémie
- Créatinémie, albuminurie/créatininurie sur échantillon et HbA1c chez les patients diabétiques connus

Examens complémentaires, recherche et collecte de données :

- TROD (tests rapides d'orientation diagnostique)
- ECG 12 dérivations
- Mini-spirométrie et interprétation
- Dépistages IST (selon recommandations)
- Examens fonctionnels simples.

Textes réglementaires :

- Décret n° 2025-1306 du 24 décembre 2025 relatif aux activités et compétences de la profession d'infirmier

[Journal officiel de la République française - N° 302 du 26 décembre 2025](#)

- Arrêté du 26 juin 2026 fixant la liste des actes et soins pouvant être réalisés par les infirmiers diplômés d'Etat

[Journal officiel de la République française - N° 149 du 27 juin 2026](#)

- Arrêté du 26 juin 2026 fixant la liste des produits de santé et examens complémentaires que les infirmiers diplômés d'Etat sont autorisés à prescrire ou à renouveler

[Journal officiel de la République française - N° 149 du 27 juin 2026](#)